



C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

SAINT-CYPRIEN, le 30 Septembre 2022

Monsieur Thierry DEL POSO
Président du CCAS,
Maire de la Commune de Saint-Cyprien
Président de la Communauté des Communes
Sud Roussillon
Conseiller Départemental

à

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil d'Administration

2^{ème} CONVOCATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 30 septembre 2022 à 10h00 n'a pu se tenir car le quorum n'était pas atteint.

Aussi, conformément à l'article 18 du règlement intérieur du CCAS, je vous invite à participer au nouveau Conseil d'Administration qui se tiendra le :

MERCREDI 5 OCTOBRE 2022
à 10 H 00
Salle Escaro en Mairie

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Par délégation du Président
La Vice-Présidente
Anne-Marie PEGAR-BOIX



ORDRE DU JOUR
SEANCE DU 05 OCTOBRE 2022

- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 Juin 2022
-
- Affaire n° 1 : Installation d'un nouveau représentant au sein du CA du CCAS
- Affaire n°2 : Remboursement des frais de déplacement des agents
- Affaire n°3 : Approbation de l'avenant n°1 au Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)
- Affaire n°4 : Constat et apurement de débet pour le régisseur
- Affaire n°5 : Suppression de régies
- Affaire n°6 : Compte rendu de décisions